



SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY
Aurore Combret : 07 69 35 82 68
Céline Dunos : 07 49 81 74 53
Corinne Candas : 07 83 06 02 86
David Roussel : 07 69 45 57 42
Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66
Maud Le Brun : 06 51 59 56 29
eMail : 91snudifo@gmail.com
Site : snudifo91.fr



Compte-Rendu F3SCT UPEAA

Nous avons siégé hier, jeudi 18 juin 2026, en F3SCT. L'un des points à l'ordre du jour était « Les conditions de travail des enseignants en UPE2A ».

Pour rappel, cette thématique a fait l'objet d'une étude particulière au cours de cette année scolaire 2025-2026 au sein de la F3SCT.

Vous en avez été les acteurs en complétant en décembre 2025 le questionnaire permettant de faire un état des lieux de vos conditions de travail.

De ce questionnaire, les représentants des personnels, en ont rédigé un rapport contenant des préconisations.

Bien qu'elles n'aient pas toutes été validées par l'administration, l'ensemble des organisations syndicales a voté favorablement le rapport afin que les avancées obtenues soient actées.

Les points d'avancées :

- Réaffirmer les IEN de circonscription dans leur rôle de **supérieur hiérarchique** pour redonner au CASNAV son rôle de ressources et de formation ;
- Un état des lieux va être fait en lien avec les collectivités territoriales afin d'étudier la possibilité de **dédier un lieu spécifique de travail pour l'enseignant** ;
- Prise en compte des déplacements entre les écoles dans le temps de travail ;
- Dispense des services de récréation ;
- Dispense des APC ;
- Remontées des problèmes rencontrés en lien avec l'application EANA ;
- Mouvement : **garantir la transparence des règles du mouvement et une égalité de traitement entre les enseignants du 1er et du 2nd degrés** ;
- Cadre institutionnel : **réduire les injonctions contradictoires** ;
- Garantir la liberté pédagogique aux enseignants, en leur laissant le choix des modalités d'accompagnement

Le bilan de ces heures de travail n'est pas pleinement satisfaisant. Les négociations ont été tendues et les frustrations sont encore nombreuses. Toutefois le rapport signé avec l'administration, c'est-à-dire avec la DASEN de l'Essonne, sera un point d'appui pour améliorer les conditions de travail des collègues en UPEAA. Nous poursuivrons bien entendu les actions nécessaires à l'amélioration de ces conditions de travail !